



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en place d'une collecte d'amiante

Afin d'apporter une réponse à la problématique des déchets amiantés, le SIBRECSA met en place une collecte spécifique pour les particuliers.

Le SIBRECSA organise une collecte d'amiante sur la déchèterie de « **Le Cheylas** » tous les premiers samedis des mois de Février, Mai, Août et Novembre.

Vous trouverez ci-dessous les consignes pour les dépôts d'amiante :

➤ Le type d'amiante accepté :

Amiante lié : plaques, ardoises en amiante-ciment, pots de fleurs, tuyaux et canalisations...

➤ Conditionnement pour le dépôt :

- **Volume maximum : 1 mètre cube**
- **Longueur Maximum : 2.60m**
- **Poids : Le conditionnement devra permettre le déchargement par l'utilisateur en charge du dépôt.**
- **L'amiante devra arriver emballé** : films plastiques ou sacs fermés non fournis

➤ Procédure pour réaliser le dépôts :

- **Inscription obligatoire auprès du SIBRECSA au 04.79.97.19.52**

Le jour de la collecte :

- **Présentation de votre carte d'accès en déchèterie avec une pièce d'identité.**
- Amiante déjà emballé, dans le cas contraire tout dépôt sera interdit.
- **Le déchargement sera réalisé par l'utilisateur selon les consignes de l'agent.**
- **Les dépôts d'amiante par les professionnels ne sont pas autorisés.**

Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.sibreca.fr.